

Notre Code d'éthique et de conduite des affaires

Culture d'intégrité

Utilisation de ce code

Table des matières

Message de Kevin Murphy, chef de la direction	3
Nos responsabilités	4
Tableau de prise de décision éthique.....	5
Associés engagés	6
Excellence client.....	8
Leader du marché	9
Protéger notre Société	10
Champions de la communauté	12
Ligne d'assistance sur l'éthique.....	14
Scénarios hypothétiques.....	15

Qui est visé par notre code?

- Le Conseil d'administration de Ferguson
- Tous les associés (temps plein, temps partiel, stagiaires et temporaires)
- Les filiales de Ferguson

Vous êtes tenu de respecter le code, et tout manquement à cette obligation peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Qui devrait suivre notre code?

- Toute personne qui travaille pour le compte de Ferguson
- Nos agents, conseillers et entrepreneurs

Exemption : Dans les cas inhabituels où une dérogation au code est requise, les demandes doivent être adressées par écrit à l'avocat général du Groupe.

Ressources supplémentaires

Vous consultez ce code en ligne? Cliquez sur les hyperliens pour trouver des ressources supplémentaires. Veuillez noter que certains contenus sont accessibles uniquement lorsque vous êtes connecté au réseau sécurisé de Ferguson*.

→ [Nos valeurs](#)

→ [Ligne d'assistance sur l'éthique](#)

→ [Politiques d'entreprise](#)

→ [Scénarios hypothétiques](#)

En vigueur : Août 2020
Version n° 2

*Veuillez noter que les renseignements contenus dans les documents liés, à l'exception des politiques hébergées dans le Centre des politiques, ne sont pas incorporés par référence dans ce Code ou considérés comme faisant partie de ce Code.

Message de Kevin Murphy, chef de la direction

Pourquoi une culture éthique est-elle importante pour nous?

Chez Ferguson, nos valeurs guident nos décisions et nos actions. L'innovation, l'intégrité, les gens, les résultats, la sécurité et le service sont plus que de simples idées – ils définissent qui nous sommes et ce que nous représentons. Ces valeurs transcendent les frontières géographiques, les marques et les produits.

Ces principes communs donnent également à nos clients la confiance dans l'excellence et l'intégrité de nos produits et services. Lorsque nous faisons ce qu'il faut, nous ne nous contentons pas d'éviter les risques – nous obtenons des résultats exceptionnels dont nous pouvons tous être fiers.

En tant qu'UN Ferguson, notre code s'applique à tous les associés dans le monde entier et constitue une ressource destinée à nous aider à incarner nos valeurs au quotidien dans toutes nos décisions et interactions.

Prenez le temps d'examiner le Code et les politiques référencées afin d'acquérir les connaissances nécessaires pour toujours faire ce qu'il faut. Le Code ne couvrira pas toutes les situations auxquelles nous pourrions être confrontés. Suivez les principes du Code, et si vous avez des questions, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, à un gestionnaire, à votre partenaire d'affaires des RH ou des Finances, au Service juridique ou à l'équipe responsable de l'éthique du Groupe.

Utilisez les fonctions interactives de ce Code pour approfondir vos connaissances sur les politiques et les ressources de l'entreprise, qui sont publiées dans le Centre des **politiques d'entreprise**.

Merci d'incarner nos valeurs, de donner l'exemple et de nous aider à maintenir une culture d'intégrité chez Ferguson.



Nos valeurs



Innovation

Nous encourageons l'innovation pour améliorer les solutions que nous proposons aux clients.



Intégrité

Nous agissons avec justesse, honnêteté et intégrité.



Gens

Nous recrutons des gens passionnés et offrons d'excellentes occasions de perfectionnement.



Résultats

Nous avons des attentes élevées et stimulons le rendement pour obtenir d'excellents résultats.



Sécurité

Nous sommes responsables de notre propre sécurité et de celle des autres.



Service

Nous nous procurons d'excellents produits, nous offrons un service inégalé et nous bâtissons des relations durables pour offrir de la valeur à nos clients.

Nos responsabilités

Nous devons tous agir comme leaders en matière d'éthique et nous avons la responsabilité de maintenir une culture d'intégrité.

Responsabilités de tout le monde

Respecter toutes les lois applicables, notre Code et les politiques de l'entreprise.

Toujours faire ce qui est juste.

Poser des questions si les politiques ne sont pas claires.

Signaler les inconduites.



Responsabilités des dirigeants

Communiquer l'importance de faire ce qui est juste.

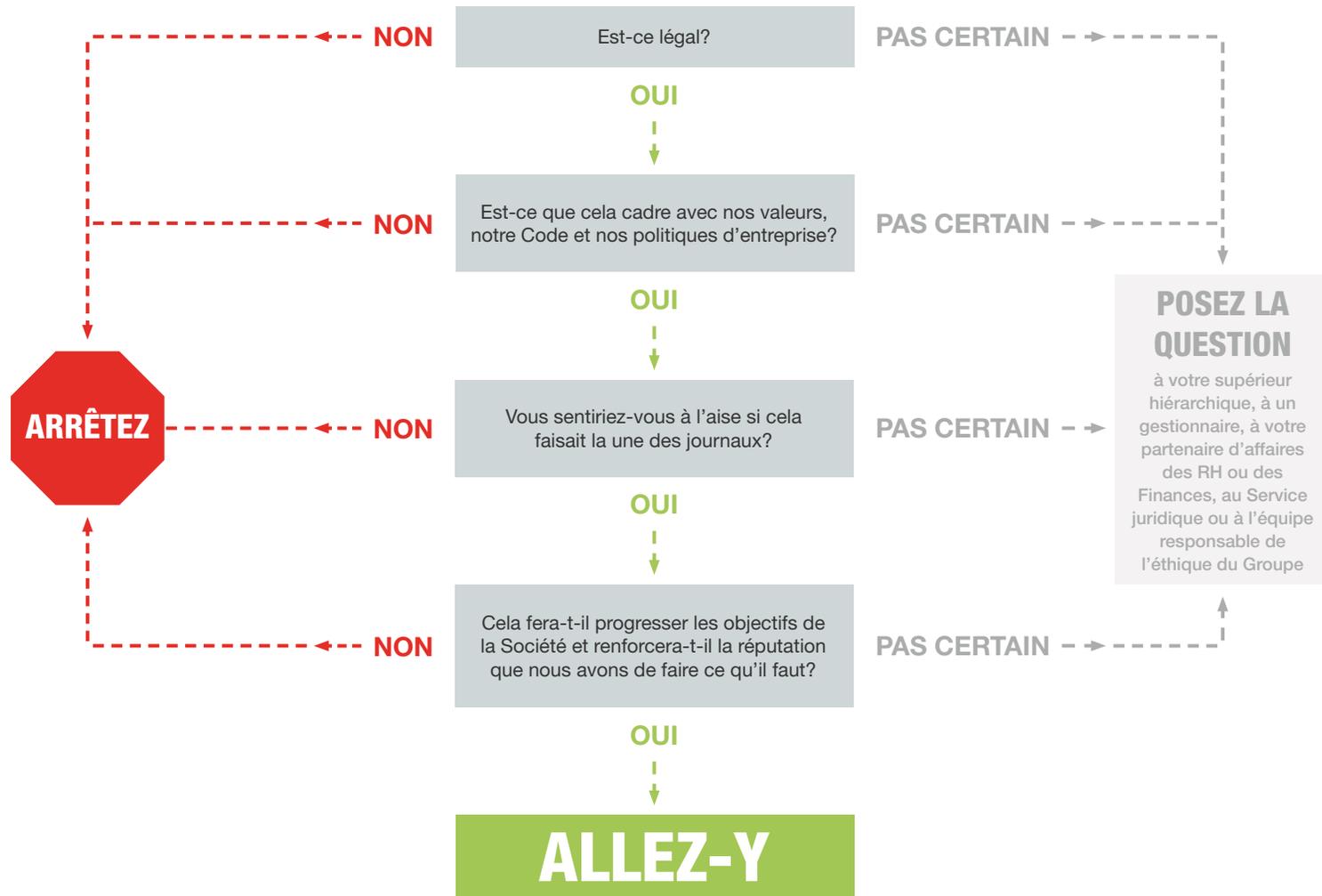
Adopter un comportement approprié pour montrer l'exemple.

Être responsable et tenir les autres responsables de leur conduite.

Prévenir les représailles contre ceux qui signalent des inconduites.

Tableau de prise de décision éthique

Vous ne savez pas trop quelle direction prendre? Utilisez ce tableau pour vous aider à prendre votre décision.



Associés engagés

Nous sommes un employeur qui souscrit au principe de l'égalité des chances et nous sommes à notre meilleur lorsque nous traitons tout le monde avec respect et dignité.



Assurer la sécurité sur le lieu de travail

Toujours

- ✓ Comprendre toutes les règles en matière de santé, de sécurité et d'environnement, et les respecter.
- ✓ Être vigilant et signaler les conditions dangereuses.
- ✓ Porter l'équipement de protection individuelle (EPI) fourni.

Jamais

- ✗ Faire des menaces de violence.
- ✗ Apporter des armes sur les lieux.

Prévenir l'abus de substances

Toujours

- ✓ Faire preuve de discernement lorsque de l'alcool est servi lors d'événements sociaux liés aux affaires, notamment les événements hors site.

Jamais

- ✗ Apporter de l'alcool ou des drogues illégales au travail, ou travailler sous leur influence.

Être honnête et respectueux

Toujours

- ✓ Être juste, courtois et traiter chacun avec dignité et respect.
- ✓ Agir et communiquer de manière professionnelle.
- ✓ Être inclusif, valoriser les différences et maintenir un environnement de travail positif.

Jamais

- ✗ Mentir, voler ou avoir un comportement malhonnête au travail.
- ✗ Intimider, malmener ou rabaisser les autres.

Prévenir la discrimination et le harcèlement

Toujours

- ✓ Fonder toutes les décisions de travail – comme l'embauche, les mesures disciplinaires et les promotions – uniquement sur le mérite.
- ✓ Éviter les discussions ou les blagues sexuellement explicites, racistes et autres blagues inappropriées.
- ✓ Respecter les politiques d'égalité en matière d'emploi et de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Jamais

- ✗ Discriminer ou harceler quelqu'un.
- ✗ Harceler sexuellement qui que ce soit.

Éviter les conflits d'intérêts

Toujours

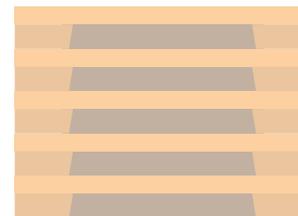
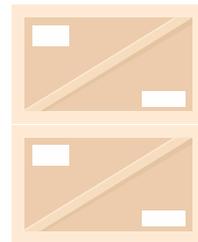
- ✓ Agir dans le meilleur intérêt de la Société.
- ✓ Divulguer les conflits réels ou perçus aux superviseurs.
- ✓ Éviter les transactions avec des entités apparentées (c.-à-d. se conformer à la politique sur les entités apparentées).

Jamais

- ✗ Permettre à des emplois secondaires d'interférer avec son travail (p. ex., travailler pour un fournisseur, un client ou un concurrent) sans l'approbation de son supérieur hiérarchique.
- ✗ Permettre aux intérêts des relations familiales d'entrer en conflit avec ceux de la Société.
- ✗ Exploiter les occasions de l'entreprise pour son profit personnel.

Favoriser un lieu de travail sécuritaire, sain et respectueux

- Santé et sécurité
- Cours de perfectionnement professionnel
- Politiques d'entreprise



Excellence client

Nos valeurs donnent à nos clients la confiance dans l'excellence de nos produits et services.

Prévenir la corruption

Toujours

- ✓ Consigner avec précision tous les paiements.
- ✓ Soumettre des renseignements précis aux clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux.

Jamais

- ✗ Offrir ou accepter un pot-de-vin ou une ristourne clandestine.
- ✗ Promettre ou offrir quelque chose de valeur pour obtenir un avantage commercial inapproprié.
- ✗ Offrir de verser des paiements de facilitation au personnel du gouvernement.

Être vigilant avec les clients du gouvernement

Toujours

- ✓ Garder à l'esprit que les cadeaux et les divertissements offerts aux clients du gouvernement sont régis par des règles particulières.
- ✓ S'assurer que les certifications sont exactes, complètes et véridiques.

Jamais

- ✗ Présenter de fausses déclarations, de faux documents ou de faux renseignements.
- ✗ Promettre ou offrir quelque chose de valeur pour obtenir un avantage commercial inapproprié.

Contribuer à assurer la qualité des produits

Toujours

- ✓ Suivre les processus de sélection des fournisseurs.
- ✓ Veiller à ce que les produits soient conformes aux normes.
- ✓ Signaler les problèmes de qualité ou de sécurité des produits.

Jamais

- ✗ Contourner les contrôles ou prendre des raccourcis.
- ✗ Permettre qu'un produit dont la qualité est compromise soit acheminé au client.

Être vigilant en ce qui a trait aux cadeaux et aux divertissements

Toujours

- ✓ Veiller à ce que les cadeaux/divertissements aient un objectif commercial clair.
- ✓ Obtenir l'approbation appropriée pour les cadeaux/divertissements dépassant la limite monétaire applicable.

Jamais

- ✗ Donner ou recevoir de l'argent liquide, des cartes-cadeaux, des titres ou des prêts.
- ✗ Offrir ou accepter des cadeaux/divertissements somptueux.
- ✗ Prendre des décisions d'affaires en fonction des cadeaux/divertissements.

Faire des affaires avec nos clients de manière équitable et honnête:

→ Cadeaux et divertissements

→ Politiques d'entreprise



Leader du marché

Nous sommes tous responsables de protéger la solide réputation de la Société.

Mener une concurrence loyale

Toujours

- ✓ Éviter de parler aux concurrents des prix des produits, des conditions contractuelles et des stratégies commerciales.
- ✓ Dire la vérité au sujet des concurrents.

Jamais

- ✗ Chercher à obtenir des avantages commerciaux inappropriés en mentant ou en cachant des faits.
- ✗ Utiliser les renseignements d'un concurrent de manière inappropriée.
- ✗ Utiliser notre force sur le marché de manière déloyale.

S'approvisionner de manière responsable

Toujours

- ✓ Encourager les fournisseurs à adopter des pratiques de travail équitables et d'autres normes éthiques.
- ✓ Faire preuve de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs afin de s'assurer que nos produits ne sont pas fabriqués par des enfants ou dans le cadre de travail forcé ou en milieu carcéral.

Jamais

- ✗ Proposer ou accepter un pot-de-vin ou une ristourne de la part des fournisseurs.
- ✗ Donner à un fournisseur ou recevoir de sa part quelque chose qui a de la valeur (p. ex. des cadeaux/divertissements) pour obtenir un avantage commercial inapproprié.

Commercialiser de manière honnête

Toujours

- ✓ Commercialiser les produits que nous vendons conformément à la législation en vigueur.

Jamais

- ✗ Décrire intentionnellement nos produits ou services de manière trompeuse.

Protéger les droits de la personne

Toujours

- ✓ Offrir des conditions de travail, des horaires et une rémunération équitables.
- ✓ Signaler immédiatement les violations des droits de la personne ou la traite de personnes.

Jamais

- ✗ U Avoir recours au travail des enfants, au travail forcé ou au travail en milieu carcéral dans nos opérations ou dans notre chaîne d'approvisionnement.

Toujours faire ce qui est juste

→ Réseau de la chaîne d'approvisionnement

→ Politiques d'entreprise



Protéger notre Société

Nous faisons passer les objectifs et les intérêts de la Société avant notre propre intérêt personnel.

Respecter la loi et les règlements

Toujours

- ✓ Respecter toutes les lois et réglementations applicables dans le lieu où nous travaillons.
- ✓ Respecter les lois sur la transparence des importations, des exportations, des marchés publics et de la chaîne d'approvisionnement, et se conformer à toutes les restrictions, sanctions ou embargos commerciaux applicables.
- ✓ Respecter la législation sur les salaires et les horaires (p. ex., consigner avec précision les heures travaillées).
- ✓ Protéger les propriétés intellectuelles de la Société (p. ex., les logos, les marques, les droits d'auteur).

Aider à prévenir les délits d'initiés

Toujours

- ✓ Partager les renseignements confidentiels uniquement avec les personnes autorisées à les recevoir.
- ✓ Respecter les dispositions de la loi sur les valeurs mobilières.
- ✓ Se conformer à la politique de négociation des actions avant d'effectuer des opérations sur les actions de la Société.

Jamais

- ✗ Partager des renseignements financiers importants non publics avec toute personne extérieure à la Société sans autorisation.
- ✗ Discuter de questions commerciales confidentielles dans les lieux publics.
- ✗ Faire des opérations en fonction de renseignements privilégiés, tel que défini dans la politique de négociation des actions.

Tenir des registres et des comptes exacts

Toujours

- ✓ Veiller à ce que les renseignements financiers soient complets, exacts, opportuns et compréhensibles.
- ✓ Conserver en sécurité, gérer et détruire les documents conformément aux politiques et aux calendriers de conservation, notamment en respectant les exigences de « conservation légale » (p. ex. les avis de conservation).
- ✓ Consigner avec précision les commandes et les comptes des clients.

Jamais

- ✗ Participer à des activités qui impliquent le vol, la fraude, le détournement de fonds ou l'extorsion (p. ex., ne pas aider à dissimuler, modifier, falsifier ou omettre des renseignements).
- ✗ Présenter des renseignements financiers inexacts ou falsifiés, y compris la falsification des frais de déplacement et d'affaires.
- ✗ Fournir de faux renseignements aux vérificateurs.



Respecter toutes les lois, réglementations et politiques d'entreprise applicables

- Partenaires d'affaires des Finances
- Partenaire d'affaires des RH
- Service juridique
- Politiques d'entreprise



Nous faisons preuve de diligence pour protéger les renseignements et les biens de notre Société.

Protéger les renseignements sur la Société

Toujours

- ✓ Stocker et échanger des renseignements confidentiels (p. ex., renseignements financiers non publics, dossiers médicaux et personnels des associés, stratégies commerciales) en utilisant des systèmes et des méthodes approuvés par la Société.
- ✓ Partager des renseignements confidentiels avec d'autres associés uniquement si cela est nécessaire à des fins commerciales.
- ✓ Contacter son partenaire d'affaires du Service juridique avant de partager des renseignements confidentiels avec des tiers.

Jamais

- ✗ Discuter en public de renseignements confidentiels.
- ✗ Utiliser des renseignements confidentiels à des fins personnelles.
- ✗ Partager des renseignements confidentiels sans avoir un accord de confidentialité ou de non-divulgaration en place.



Protéger les biens de la Société

Tous les équipements et systèmes de communication approuvés par la Société peuvent être surveillés.

Toujours

- ✓ Protéger les biens contre les dommages, les abus, le gaspillage, la perte ou le vol.
- ✓ Protéger les ordinateurs et les appareils contre le vol, les dommages et les accès non autorisés, quel que soit le lieu de travail (p. ex., même niveau d'utilisation et de précautions lorsque l'on travaille à distance ou depuis des endroits n'appartenant pas à la Société).
- ✓ Garder les mots de passe en lieu sûr et les changer s'ils peuvent être exposés ou compromis.

Jamais

- ✗ Fournir un accès non autorisé aux systèmes informatiques ou partager son mot de passe avec d'autres.
- ✗ Utiliser les équipements de la Société pour visualiser, transmettre ou stocker des renseignements inappropriés ou illégaux.
- ✗ Utiliser abusivement les biens de l'entreprise ou les retirer pour un usage personnel non autorisé.

Protéger la vie privée

Toujours

- ✓ Recueillir des renseignements personnels identifiables sur des associés, des clients, des fournisseurs et d'autres tiers uniquement lorsque cela est nécessaire à des fins commerciales légitimes.
- ✓ Utiliser les renseignements personnels identifiables uniquement aux fins convenues, les stocker et les échanger de manière sécuritaire, et assurer leur destruction adéquate.
- ✓ Signaler immédiatement les demandes de renseignements personnels identifiables douteuses et les atteintes à la vie privée.

Never

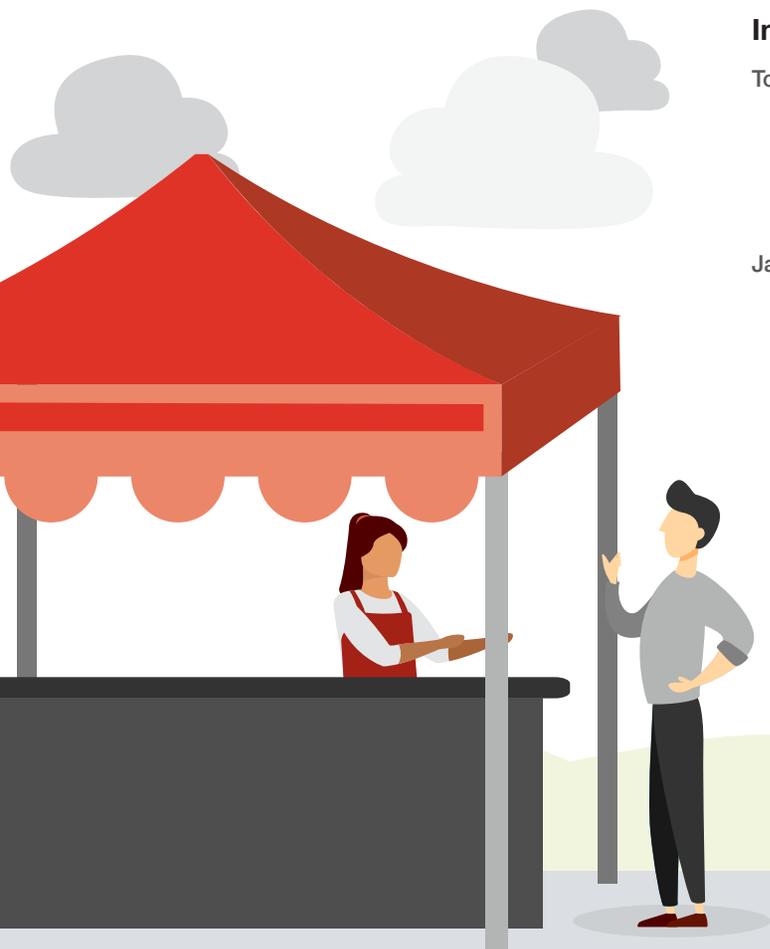
- ✗ Fournir de renseignements personnels identifiables à une personne sans vérifier son identité et son autorisation à recevoir l'information.

Garder en sécurité les renseignements et les biens de la Société

- Meilleures pratiques de sécurité
- Politiques d'entreprise

Champions de la communauté

Nous nous efforçons de contribuer au développement et au renforcement de nos communautés.



Interagir avec la communauté

Toujours

- ✓ Parler au nom de la Société seulement si on y est autorisé.
- ✓ Acheminer toute demande externe à l'équipe des **Communications**.

Jamais

- ✗ Présenter des opinions personnelles sur un sujet comme étant celles de la Société.

Être conscient des enjeux politiques

Toujours

- ✓ Veiller à ce que les opinions politiques soient clairement exprimées comme étant personnelles et que les activités qui y sont associées soient réalisées durant ses temps libres au moyen de ses propres ressources.
- ✓ Prévenir ses supérieurs si on se présente à un poste en politique.

Jamais

- ✗ Contribuer à des campagnes politiques avec l'argent de la Société ou demander à d'autres personnes de contribuer aux campagnes.
- ✗ Faire pression sur d'autres personnes pour qu'elles participent à des activités politiques.



Être responsable dans les médias sociaux

Toujours

- ✓ Faire preuve de pertinence, d'exactitude et d'honnêteté dans la publication d'activités liées à la Société sur des sites de médias sociaux personnels.

Jamais

- ✗ Partager des renseignements confidentiels de la Société.
- ✗ Afficher toute information connue comme fausse au sujet de la Société.
- ✗ Publier à titre de représentant de la Société à moins d'avoir obtenu l'autorisation pour le faire.

Protéger notre environnement

Toujours

- ✓ Fournir des renseignements aux clients sur les produits durables et renouvelables.
- ✓ Signaler immédiatement les déversements, les fuites, les rejets accidentels ou tout autre danger.
- ✓ Essayer de minimiser le gaspillage.

Avoir une incidence positive grâce à notre travail:

- [Ressources sur les communications](#)
- [Ressources sur les médias sociaux](#)
- [Politiques d'entreprise](#)



Ligne d'assistance sur l'éthique

Vous souhaitez poser une question au sujet de la politique ou signaler une inconduite? Utilisez ce tableau pour vous guider.

À qui s'adresser?

Vous pouvez parler à votre superviseur, à un gestionnaire, à votre partenaire d'affaires des RH ou des Finances, au Service juridique ou à l'équipe responsable de l'éthique du Groupe, ou vous pouvez poser des questions ou faire part de vos préoccupations de manière anonyme par l'entremise de la ligne d'assistance sur l'éthique.

Quel soutien est offert?

Demandez conseil

Demandez conseil si vous avez des questions sur notre Code ou les politiques d'entreprise, ou si vous avez un dilemme éthique lié aux affaires.

Exprimez-vous

Exprimez-vous si vous soupçonnez des violations de la loi, de notre Code ou des politiques d'entreprise, ou si vous constatez un comportement commercial contraire à l'éthique.

Que se passe-t-il ensuite?

La Société ne tolérera pas les représailles contre les associés qui signalent des problèmes ou participent au processus d'enquête. Les signalements de préoccupations doivent être faits de bonne foi.

Lorsque vous demandez des conseils, vous recevrez rapidement des réponses à toutes vos questions.

Lorsque vous signalez une situation, toutes les préoccupations soulevées feront l'objet d'une enquête équitable et rapide. Les préoccupations fondées donneront lieu à des mesures correctives.

La ligne d'assistance sur l'éthique est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appelez la ligne d'assistance sur l'éthique

- Canada : 800-235-6302
- Chine : 400-120-3062
- Corée du Sud : 070-4732-5023
- Suisse : 0800-838-835
- Taiwan : 00801-14-7064
- Thaïlande : 001-800-012-657
- Royaume-Uni : 0808-189-1053
- États-Unis : 800-461-9330
- Vietnam : 122-80-390

Envoyez un message texte à la ligne d'assistance sur l'éthique

- États-Unis et Canada : 757-530-5506

Visitez le site de la ligne d'assistance sur l'éthique:

→ ferguson-ethicshelpline.com

Scénarios hypothétiques

Que feriez-vous?

Associés engagés

Que faire si nous remarquons que des associés ne portent pas de harnais antichute lorsqu'ils sont sur un chariot de magasinier?

Même si les associés vous expliquent que ce n'est pas grave tant qu'ils sont prudents, vous devez en parler à votre supérieur hiérarchique, car le non-respect des consignes de sécurité peut entraîner des blessures ou la mort. Les superviseurs doivent passer en revue les politiques de sécurité avec l'équipe.

Et si vous entendiez un associé faire des blagues sur l'accent de quelqu'un?

Vous devriez demander à l'associé d'arrêter et lui expliquer qu'un tel comportement est inapproprié. Si l'associé n'arrête pas, vous devez en informer votre supérieur hiérarchique ou le partenaire d'affaires des RH, ou contacter la ligne d'assistance sur l'éthique.

Excellence client

Que se passe-t-il si vous découvrez qu'un conseiller de la salle d'exposition a offert, lors de la vente d'un ensemble d'appareils haut de gamme, un rabais non standard à la conjointe d'un fonctionnaire municipal local alors que celui-ci évaluait une proposition?

Vous devez contacter votre partenaire d'affaires du Service juridique, car non seulement cela constitue une violation manifeste de la politique d'entreprise, mais cela pourrait également être perçu comme une incitation inappropriée à remporter un contrat auprès de la ville.

Leader du marché

Que se passe-t-il si, lors d'une réunion d'une association de fournisseurs, d'autres participants au projet d'approvisionnement commencent à parler de la modification des prix pour empêcher l'arrivée de nouveaux joueurs sur le marché?

Vous devez préciser que vous ne faites pas partie de la conversation et vous retirer de manière explicite et mémorable pour que les autres se souviennent de votre objection et de votre départ. Ensuite, signalez immédiatement l'incident à votre supérieur hiérarchique et à votre partenaire d'affaires du Service juridique, car les conversations avec les concurrents sur la fixation des prix sont illégales.

Protéger notre Société

Que se passe-t-il si un associé emporte chez lui des toilettes endommagées pour son usage personnel sans autorisation appropriée, puis décide plus tard de les vendre sur eBay?

Même si elles sont endommagées, les toilettes restent un bien de l'entreprise et ne doivent pas être utilisées à des fins personnelles sans autorisation appropriée. Vous devez demander à l'associé de retirer l'article des enchères eBay et de le retourner à la Société pour qu'elle en dispose de manière appropriée. Si l'associé ne le fait pas, signalez-le à votre supérieur hiérarchique ou au partenaire d'affaires des RH désigné, car l'associé réalise un profit personnel sur un bien de la Société.

Champions de la communauté

Que faire si un associé vous confie qu'il a accidentellement renversé des matières dangereuses et qu'il les a rapidement nettoyées sans aide?

Vous devez signaler le déversement à vos supérieurs hiérarchiques. Même si l'autre associé a pris l'initiative de nettoyer le déversement, les matières dangereuses sont nocives pour l'environnement et réglementées par la loi, et la Société doit s'assurer que le nettoyage a été effectué correctement.

→ Plus de scénarios hypothétiques



Ligne d'assistance sur l'éthique

Posez une question au sujet de la politique ou signalez une inconduite.

Appelez la ligne d'assistance sur l'éthique

- Canada : 800-235-6302
- Chine : 400-120-3062
- Corée du Sud : 070-4732-5023
- Suisse : 0800-838-835
- Taïwan : 00801-14-7064
- Thaïlande : 001-800-012-657
- Royaume-Uni : 0808-189-1053
- États-Unis : 800-461-9330
- Vietnam : 122-80-390

Envoyez un message texte à la ligne d'assistance sur l'éthique

- États-Unis et Canada : 757-530-5506

Visitez le site de la ligne d'assistance sur l'éthique

→ ferguson-ethicshelpline.com

WOLSELEY 